

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/089

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC/2025/162

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2025/162 tendant à attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 72 000 €, à l'association « **Atelier des Artistes en exil** » située 106 rue Brancion (15^e), afin de lui permettre de poursuivre ses activités et de répondre aux demandes actuelles.

- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer la convention correspondante

Monsieur Frédéric JACQUOT, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames et Messieurs, Philippe GOUJON, Anouch TORANIAN, Aminata NIAKATÉ et Frédéric JACQUOT.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2025/162

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/090

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC/2025/399

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2025/399 tendant à autoriser Madame la Maire de Paris à attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 300 000 €, à 56 associations et 4 organismes au titre de Culture et Solidarités 2025 pour la mise en œuvre de 61 projets dont :

- 3 000 € à l'association « **L'Été Parisien** » située 106 rue Brancion (15^e)
- 7 000 € à l'association « **Cultures du Cœur-Paris** » située 76 rue Balard (15^e)
- 5 000 € à l'association « **Théâtre Silvia Monfort** » située 106 rue Brancion (15^e)
- 3 000 € à l'association « **La Compagnie des Tropes** » située 22 rue de la Saïda (15^e)
- 7 000 € à l'association « **J'Entends le Soleil** » située 11 rue Béatrix Dussane (15^e)
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer les conventions correspondantes.

Monsieur Frédéric JACQUOT, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Après avoir entendu les interventions de Madame Isabelle ROY et Frédéric JACQUOT.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DAC/2025/399

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/091

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DDCT/2025/67

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DDCT/2025/67 tendant à attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 27 000 €, à dix-huit associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 15^e arrondissement.

Madame Marie-Caroline DOUCERÉ, Conseillère de Paris, ayant été désigné rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames Marie-Caroline DOUCERÉ et Anouch TORANIAN.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

 DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DDCT/2025/67

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/092

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DDCT/2025/91

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DDCT/2025/91 tendant à approuver les modalités d'attributions de subventions de fonctionnements et d'investissements pour un montant total de 161 115 € à 41 associations pour le financement de 44 projets dans les quartiers populaires (2^e tranche) dont :

- **2 500 € à l'association « Énergie Citoyenne 15e »**

Madame Sylvie CEYRAC, Adjointe au Maire, ayant été désigné rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Monsieur Florian SITBON.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DDCT/2025/91

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/093

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DDCT/2025/95

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DDCT/2025/95 tendant à approuver les modalités d'attributions de subventions de fonctionnements et d'investissements pour un montant total de 172 500 € à 47 associations pour le financement de 50 projets dans les quartiers populaires parisiens dont :

- **3 500 € à l'association « Collectifs en Resonance » (15^e)**
- **3 500 € à l'association « Synergie Family » (15^e)**
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer les avenants et conventions correspondants

Madame Sylvie CEYRAC, Adjointe au Maire, ayant été désigné rapporteure,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DDCT/2025/95

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/094

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL/2025/6

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2025/6 tendant à approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'humanisation de 4 Unités de soins longues durées gérées par l'AP-HP dont :

- **280 789 € à l'établissement USLD Vaugirard (15^e)**
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer la convention d'investissement pluriannuelle correspondante

Madame Sylvie CEYRAC, Adjointe au Maire, ayant été désigné rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Monsieur Guillaume BOISSONNAT-WU.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ


DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2025/6

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/095

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL/2025/75

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2025/75 tendant à attribuer une subvention d'un montant total de 190 750 € à 70 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter quartiers entre jeunes dont :

- **2 000 € à l'association « Aurore » (15^e)**
- **2 000 € à l'association « Creat'eo IDF » (15^e)**
- **4 500 € à l'association « Entraide et Savoirs Necker-Falguière » (15^e)**
- **1 500 € à l'association « Collectifs en Résonance » (20^e, 13^e et 15^e)**
- **1 500 € à l'association « Le Fil de Soie » (20^e et 15^e)**
- **5 500 € à l'association « Union Sportive des Bretons de Paris » (14^e, 15^e et 16^e)**
- **30 000 € à l'association « A.P.S.A.J » (Tout Paris)**
- **5 000 € à l'association « ARC – Equipes d'amitié » (10^e, 13^e, 15^e et 18^e)**
- **1 000 € à l'association « Barrio 14 » (14^e et 15^e)**
- **6 000 € à l'association « Prévention du site de la Villette » (Tout Paris)**
- **4 000 € à l'association « Ariana » (15^e, 17^e, 18^e et 19^e)**
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer 21 conventions correspondantes

Monsieur Anthony SAMAMA, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Après avoir entendu les interventions de Messieurs Florian SITBON et Anthony SAMAMA.



Millésime

N° de page

2 5

199

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION N°XV/2025/095

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2025/75

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2025/096

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DPMP/2025/2

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DPMP/2025/2 tendant à attribuer une subvention d'un montant total de 293 398 € à 101 associations et une SCOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2025 dont :

- **3 000 € à l'association « Action et Transition » (15^e)**
- **1 500 € à l'association « CRE'ART Musique » (15^e)**
- **3 200 € à l'association « Créat'éo IDF » (15^e)**
- **1 500 € à l'association « La Compagnie des Tropes » (15^e)**
- **4 920 € à l'association « Le Fil de Soie », projet 3 – Ateliers réalisation documentaire (15^e)**
- **2 000 € à l'association « Maison de l'Activité Physique Adaptée » (15^e)**
- Autoriser Madame la Maire de Paris à signer 22 conventions correspondantes

Monsieur Anthony SAMAMA, Adjoint au Maire, ayant été désigné rapporteur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DPMP/2025/2

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/097

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Vœu déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Chantal Rolgen, Jean-Philippe Pierre les élus de majorité du 15^e relatif au maintien du calendrier initial des travaux de rénovation de la façade de l'école maternelle Gerbert

Après avoir entendu la présentation d'un vœu à la Maire de Paris présenté par Monsieur Jean-Philippe PIERRE, déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Chantal Rolgen, Jean-Philippe Pierre les élus de majorité du 15^e relatif au maintien du calendrier initial des travaux de rénovation de la façade de l'école maternelle Gerbert

Considérant l'état de dégradation avancé de la façade du bâtiment concerné, qui justifie depuis plusieurs années l'urgence d'une intervention complète de rénovation ;

Considérant la mobilisation des usagers, parents d'élèves, personnels et riverains en faveur de la réalisation rapide de ces travaux, indispensables à la sécurité, au confort thermique et à l'embellissement de l'établissement ;

Considérant que le projet de rénovation a déjà fait l'objet de multiples ajustements pour répondre aux exigences de l'Architecte des Bâtiments de France, notamment pour respecter l'esprit de la conception originelle de l'édifice conçu par l'architecte Philippe GAZEAU ;

Considérant que, malgré ces efforts, les travaux sont à nouveau reportés, avec un lancement de la consultation des entreprises seulement à l'été 2025 et une exécution échelonnée jusqu'à l'été 2026, selon le phasage annoncé par la maîtrise d'ouvrage et les services de la Ville ;

Considérant également que ce nouveau report, non concerté, suscite une vive inquiétude quant à la sincérité de l'engagement municipal à réaliser pleinement le projet, et qu'il fait craindre une annulation pure et simple de la réhabilitation de la façade, dissimulée derrière des motifs techniques ou administratifs ;

Considérant enfin que ce risque d'abandon s'inscrit dans un contexte plus large de forte tension budgétaire à la Ville de Paris, où de nombreux projets sont ralenties, redimensionnés ou annulés, sans que cela soit toujours clairement annoncé ni assumé ;

Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Chantal Rolgen, Jean-Philippe Pierre les élus de majorité du 15^e demandent que la Ville maintienne la réalisation de ces travaux dans les délais initialement annoncés.

Après avoir entendu les interventions de Mesdames et Monsieur Philippe GOIJON, Chantal ROLGEN, Anouch TORANIAN et Aminata NIAKATÉ.

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/097

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A LA MAJORITÉ

MAJORITÉ DU 15e (41)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, , Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE **VOTANT POUR**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Guillaume BOISSONNAT-WU, Evelyne BOSCHERON, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT CONTRE**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (1)

Aminata NIAKATÉ **VOTANT CONTRE**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

Catherine IBLED **VOTANT POUR**

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/098

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Vœu déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Charlotte Desrousseaux et les élus de la majorité municipale du 15^e relatif à la responsabilité de la Ville de Paris dans la pénurie de places en crèches.

Après avoir entendu la présentation d'un vœu à la Maire de Paris présenté par Madame Inès de RAGUENEL, déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Charlotte Desrousseaux et les élus de la majorité municipale du 15^e relatif à la responsabilité de la Ville de Paris dans la pénurie de places en crèches.

Vu la loi d'orientation relative au Service public de la Petite enfance qui confère, à compter du 1er janvier 2025, un rôle accru aux communes dans l'organisation de l'accueil du jeune enfant ;

Considérant le constat partagé depuis plusieurs années de la crise du recrutement dans le secteur de la petite enfance ;

Considérant que lors de la commission d'attribution de janvier 2025 dans le 15^e, moins de 20% des familles ont pu obtenir une place en crèche.

Considérant que 724 berceaux sont gelés dans les crèches municipales du 15^e en raison de 127 postes non pourvus.

Considérant que 3 crèches municipales de l'arrondissement sont actuellement fermées en raison du manque de professionnelles et que les crèches tournent avec un taux de remplissage moyen de 50% seulement de leur capacité.

Considérant que la Mairie de Paris a annoncé le non renouvellement de l'achat de 38 places dans des crèches privées du 15^e, qui permettaient pourtant d'élargir l'offre de places spécifiquement dans des quartiers déficitaires en berceaux et en favorisant un maillage territorial plus efficace.

Considérant que la Ville de Paris n'a pas anticipé sa communication aux prestataires privés concernés, entraînant des informations aux familles contradictoires et obligeant la mairie du 15^e à réorienter des enfants dans les crèches municipales à la veille de la commission d'attribution, réduisant d'autant le nombre de places disponibles.

Considérant que la raison avancée pour cette résiliation de marché est la polémique publique sur les conditions d'accueil des enfants dans les établissements privés lucratifs, alors même que la Ville de Paris dispose de compétences en matière de contrôle pour s'assurer qu'il n'existe aucun manquement ;

Considérant que la Mairie du 15^e arrondissement, tout comme les autres arrondissements, ne dispose d'aucun pouvoir de recrutement du personnel, mais qu'elle doit assumer sa compétence d'attribution des places en crèches, sans moyens suffisants, ni perspective claire ;

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/098

Par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Charlotte Desrousseaux et les élus de la majorité municipale du 15^e émettent le vœu que la Mairie de Paris :

- Maintienne les achats de places dans les établissements privés partenaires, afin de conserver l'offre disponible dans un grave contexte de pénurie de places municipales et associatives.**

Après avoir entendu les interventions de Mesdames et Monsieur Philippe GOUJON, Charlotte DESROUSSEAU, Évelyne BOSCHERON et Aminata NIAKATÉ.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A LA MAJORITÉ

MAJORITÉ DU 15e (4)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAU, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, , Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE **VOTANT POUR**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Guillaume BOISSONNAT-WU, Evelyne BOSCHERON, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT CONTRE**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (1)

Aminata NIAKATÉ **VOTANT CONTRE**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

Catherine IBLED **VOTANT POUR**

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/099

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Vœu déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Anne-Claire TYSSANDIER, Ozlem ORAKCI, Anthony SAMAMA, Valentin ROUFFIAC et les élus de la majorité municipale du 15^e relatif à la lutte contre le voyeurisme dans les piscines parisiennes et à la sécurisation des équipements sportifs.

Après avoir entendu la présentation d'un vœu à la Maire de Paris présenté par Anne-Claire TYSSANDIER, déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Anne-Claire TYSSANDIER, Ozlem ORAKCI, Anthony SAMAMA, Valentin ROUFFIAC et les élus de la majorité municipale du 15^e relatif à la lutte contre le voyeurisme dans les piscines parisiennes et à la sécurisation des équipements sportifs.

Considérant que la presse s'est fait l'écho d'actes de voyeurisme et de violences sexistes et sexuelles dans certaines piscines municipales parisiennes ;

Considérant qu'une femme a récemment été victime d'un acte de voyeurisme dans une piscine municipale parisienne du 19^e, dans un lieu supposé garantir l'intimité et la sécurité des usagers ;

Considérant l'importance de garantir la sécurité, le respect et la tranquillité des usagers dans tous les équipements publics de la Ville ;

Considérant que de nombreux petits parisiens se rendent à la piscine municipale accompagnés de leurs parents ou seuls ;

Considérant que de nombreuses piscines municipales disposent de vestiaires mixtes ne permettant pas toujours de garantir la protection des mineurs ;

Considérant le rôle essentiel de la police municipale, des agents d'accueil et des personnels présents dans les établissements pour prévenir ces actes, protéger les victimes et alerter les autorités compétentes ;

Considérant la mise en œuvre dans les piscines du 15^e arrondissement, de premières mesures visant à renforcer la protection des usagers – notamment le rebouchage des trous dans les cabines, le recensement des besoins en signalétique, la diffusion d'affiches de sensibilisation et la création d'espaces famille – illustrant l'importance d'une coordination efficace entre la mairie d'arrondissement, les équipes locales et les directions centrales de la Ville ;

Considérant le peu de moyens dont disposent ces agents pour surveiller les vestiaires et prévenir les comportements délictueux ;

Considérant que la mise en œuvre de ces mesures suppose des moyens humains et financiers adaptés, des recrutements ciblés, ainsi qu'une coordination renforcée entre les directions des Sports et de la Sécurité, en lien avec les mairies d'arrondissement ;

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/099

Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Anne-Claire TYSSANDIER, Ozlem ORAKCI, Anthony SAMAMA, Valentin ROUFFIAC et les élus de la majorité municipale du 15^e émettent le vœu :

- Que la Ville de Paris renforce les dispositifs de sécurisation dans les piscines municipales, notamment par une présence renforcée des agents de la police municipale aux heures de forte affluence.
- Que des caméras de vidéo protection équipent l'intégralité des abords des piscines municipales.
- Que des parcours sécurisés dans les vestiaires soient mis en place pour les publics mineurs non mixtes.
- Qu'un affichage spécifique soit mis en place dans l'ensemble des piscines, notamment dans les vestiaires, pour sensibiliser le public à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, rappeler la législation en vigueur et inciter les victimes et témoins à signaler immédiatement les faits.
- Que les agents de surveillance et les personnels d'accueil soient formés à la prise en charge de ces situations, afin de sécuriser rapidement les lieux, de retenir les auteurs présumés dans l'attente des forces de l'ordre et d'assurer un soutien immédiat aux victimes.
- Que la Ville de Paris mobilise les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre effective de ces mesures, en assurant une coordination étroite avec les directions concernées et les arrondissements, pour un suivi opérationnel clair et une adaptation aux réalités de terrain.
- Que la Ville de Paris engage une campagne de communication publique contre le voyeurisme et les violences sexistes dans les équipements sportifs, en lien avec les associations spécialisées et les mairies d'arrondissement.

Après avoir entendu les interventions de Mesdames Ozlem ORAKCI et Évelyne BOSCHERON.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A LA MAJORITÉ

MAJORITÉ DU 15e (41)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, , Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE **VOTANT POUR**



CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/099

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Guillaume BOISSONNAT-WU, Evelyne BOSCHERON, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **S'ABSTENANT**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (1)

Aminata NIAKATÉ **VOTANT POUR**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

Catherine IBLED VOTANT **VOTANT POUR**

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/100

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Vœu déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Inès de Raguenel, Daniel-Georges Courtois, Chantal Rolgen, Jacques-Henri Semelle, Ségolène Fouché et les élus de majorité du 15^e relatif à l'annulation de projets structurants dans deux collèges du 15^e arrondissement pour raisons budgétaires.

Après avoir entendu la présentation d'un vœu à la Maire de Paris présenté par Monsieur Jacques-Henri SEMELLE, déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Inès de Raguenel, Daniel-Georges Courtois, Chantal Rolgen, Jacques-Henri Semelle, Ségolène Fouché et les élus de majorité du 15^e relatif à l'annulation de projets structurants dans deux collèges du 15^e arrondissement pour raisons budgétaires.

Considérant que le 15^e arrondissement a récemment vu l'annulation de deux projets structurants dans ses collèges publics pour des raisons exclusivement budgétaires, sans concertation locale ni calendrier de reprogrammation ;

Considérant d'une part, l'abandon du projet de cour Oasis du collège Guillaume Apollinaire, qui devait être réalisé à l'été 2025, après une phase d'études financée à hauteur de 100 000 euros, pour un coût total estimé à 1 462 000 euros ;

Considérant que le collège Apollinaire accueille une population scolaire confrontée à des difficultés sociales réelles, et que la cour actuelle, vétuste et minéralisée, nuit fortement à la qualité de vie et à la sérénité des élèves et des équipes ;

Considérant que ce projet, très attendu par les enseignants, les élèves et leurs familles, visait à transformer l'établissement en un îlot de fraîcheur adapté aux enjeux climatiques et éducatifs contemporains ;

Considérant que l'annonce de son annulation, intervenue au dernier moment, fait suite à une décision de la Ville de Paris de ne pas financer le projet, sans qu'aucune information préalable n'ait été transmise à la mairie d'arrondissement ni à la communauté scolaire ;

Considérant d'autre part, l'abandon du projet de mise en accessibilité du collège Citroën, dont le budget prévisionnel s'élevait à 208 677 euros, alors même que l'accessibilité des établissements scolaires est une obligation légale et un impératif d'égalité républicaine ;

Considérant que ces deux annulations brutales, touchant des établissements très fréquentés du 15^e arrondissement, traduisent une politique de désengagement préoccupante de la Ville de Paris vis-à-vis des investissements éducatifs essentiels, en particulier dans les quartiers populaires ;

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/100

Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Inès de Raguenel, Daniel-Georges Courtois, Chantal Rolgen, Jacques-Henri Semelle, Ségaolène Fouché et les élus de majorité du 15^e formulent la demande :

- Que la Ville de Paris revienne sur ces décisions d'annulation et assure la réalisation de la cour Oasis du collège Apollinaire et des travaux d'accessibilité du collège Citroën dans les meilleurs délais ;
- Qu'une communication claire, officielle et complète soit adressée à la communauté scolaire et à la mairie d'arrondissement pour expliquer les décisions prises et présenter les alternatives budgétaires envisagées ;
- Qu'un engagement politique soit pris pour ne pas faire des établissements scolaires et de leurs usagers les variables d'ajustement budgétaire dans un contexte de crise des finances publiques municipales.

Après avoir entendu les interventions de Mesdames et Monsieur, Inès de RAGUENEL, Florian SITBON et Aminata NIAKATÉ.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A LA MAJORITÉ

MAJORITÉ DU 15e (41)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségaolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, , Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE **VOTANT POUR**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Guillaume BOISSONNAT-WU, Evelyne BOSCHERON, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT CONTRE**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (1)

Aminata NIAKATÉ **VOTANT CONTRE**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

Catherine IBLED **VOTANT POUR**

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/101

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Vœu présenté par les élu·e·s du Groupe Paris en Commun-Groupe des élu.e.s de gauche du 15e relatif à la manifestation du 10 mai organisée par le groupuscule néofasciste « Comité du 9 mai » aux portes du 15e

Après avoir entendu la présentation d'un vœu à la Maire de Paris présenté par Monsieur Florian SITBON, déposé par les élu·e·s du Groupe Paris en Commun-Groupe des élu.e.s de gauche du 15e relatif à la manifestation du 10 mai organisée par le groupuscule néofasciste « Comité du 9 mai » aux portes du 15e.

Considérant que deux jours après la commémoration du 8 mai, la manifestation annuelle organisée par le groupuscule néofasciste « Comité du 9 mai » aux portes du 15e , boulevard du Montparnasse et place du 18 juin 1940, a été interdite par la Préfecture de Police puis autorisée par le tribunal administratif alors même que la manifestation antifasciste en réponse à cet événement a été maintenue interdite par les autorités préfectorales, aboutissant à une inégalité flagrante dans l'exercice du droit à manifester ;

Considérant également que lors de cette manifestation, près d'un millier de militants d'ultradroite ont pu défiler cagoulés, accompagnés de tambours rappelant les défilés des jeunesse hitlériennes, sans aucune intervention des forces de l'ordre, contrevenant à l'article 431-9-1 du code pénal qui indique qu'"est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende le fait pour une personne, au sein ou aux abords immédiats d'une manifestation sur la voie publique, au cours ou à l'issue de laquelle des troubles à l'ordre public sont commis ou risquent d'être commis, de dissimuler volontairement tout ou partie de son visage sans motif légitime" ;

Considérant que cette manifestation a vu défiler plus de 600 personnes arborant des drapeaux avec des croix celtiques et en scandant le slogan du syndicat d'étudiants d'extrême droite GUD (Groupe union défense), pourtant dissous en juin 2024, ce qui peut s'apparenter à une reconstitution de groupement dissous ;

Considérant que cette manifestation a vu défiler plus de 600 personnes arborant des drapeaux avec des croix celtiques et en scandant le slogan du syndicat d'étudiants d'extrême droite GUD (Groupe union défense), pourtant dissous en juin 2024, ce qui peut s'apparenter à une reconstitution de groupement dissous ;

Considérant les faits et propos rapporté par le journal Le Monde dans son article du 11 mai : croix gamée dépassant des manches de certains manifestants, inscription « 14 » sur le bras d'un autre qui fait référence aux quatorze mots du slogan suprémaciste américain « We must secure the existence of our people and a future for white children » ?, propos antisémites

Considérant que notre position contre l'antisémitisme, l'islamophobie et toutes les discriminations est claire, nette et constante, et constitue un pilier fondamental de notre engagement en faveur d'une République inclusive ;

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/101

Considérant que l'autorisation de cette manifestation participe d'une tolérance coupable de plus en plus grande quant à l'expression publique d'idées d'extrême-droite, prônant la xénophobie, l'exclusion et la haine de l'autre, terreau fertile de possible passage à des actes de violences,

**Sur proposition des élu·e·s du Groupe Paris en Commun-Groupe des élu.e.s de gauche du 15e,
le Conseil d'arrondissement par ce voeu :**

- demande au Ministre de l'Intérieur de dissoudre le Collectif du 9 mai,
- appelle à un travail législatif afin de mieux lutter contre les manifestations et rassemblements de militants fascistes ou néonazis, ou la vente d'objets nazis – comme cela s'est produit à Orléans
- que ce soit a posteriori ou part des interdictions a priori.
- réaffirme le rejet de toutes les formes de haine, de racisme, d'islamophobie et d'antisémitisme ;

Après avoir entendu les interventions de Madame Aminata NIAKATÉ et Monsieur Henri JOZEFOWICZ.

**Après que Monsieur Henri JOZEFOWICZ ait proposé d'amender le vœu en demandant le retrait
« Ministre de l'intérieur »**

Après que cet amendement ait été adopté à l'unanimité comme suit :

Le Conseil d'Arrondissement du 15^e :

- **Demande de dissoudre le Collectif du 9 mai,**
- **appelle à un travail législatif afin de mieux lutter contre les manifestations et rassemblements de militants fascistes ou néonazis, ou la vente d'objets nazis – comme cela s'est produit à Orléans**
- **que ce soit a posteriori ou part des interdictions a priori.**
- **réaffirme le rejet de toutes les formes de haine, de racisme, d'islamophobie et d'antisémitisme;**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

LE VŒU AMENDÉ EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/102

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Vœu présenté par les élu·e·s du groupe « Paris en Commun – Élu·e·s de gauche du 15e » relatif à la prolifération de tags et d'affiches d'extrême droite, à caractère raciste et néofasciste, dans le 15e arrondissement

Après avoir entendu la présentation d'un vœu à la Maire de Paris présenté par Madame Anouch TORANIAN, déposé par les élu·e·s du groupe « Paris en Commun – Élu·e·s de gauche du 15e » relatif à la prolifération de tags et d'affiches d'extrême droite, à caractère raciste et néofasciste, dans le 15e arrondissement.

Considérant la recrudescence inquiétante, depuis plusieurs mois, dans les rues du 15^e arrondissement, de tags à caractère raciste, xénophobe ou néo-fasciste — tels que les marquages « RN », les inscriptions haineuses, les affiches à message d'extrême droite ou les fausses plaques de rue glorifiant des figures ou idéologies d'extrême droite ;

Considérant l'émotion légitime suscitée par ces inscriptions et affichages, qui heurtent les principes de la République, inquiètent les familles et détériorent le cadre de vie et le sentiment de sécurité des habitants ;

Considérant que la lutte contre ces actes ne peut se limiter à leur effacement, mais nécessite une réponse publique ferme, coordonnée et durable ;

Considérant que cette réponse implique la vigilance active des habitant·e·s, conjuguée à une coopération renforcée avec les forces de l'ordre pour permettre l'identification et la sanction des auteurs ;

Considérant que la Ville de Paris met à disposition des outils efficaces pour signaler ces faits: l'application DansMaRue, le 3975, ainsi que les contacts directs avec la Division Territoriale de la Propreté du 15e arrondissement ;

Considérant que les services de la Propreté de Paris agissent avec réactivité, en traitant prioritairement les tags haineux, racistes ou violents, conformément aux consignes municipales;

Considérant que la Ville a parallèlement instauré une procédure de signalement de ces faits par la police municipale, assortie de la transmission d'un rapport au Parquet sur la base de l'article 40 du Code de procédure pénale, permettant une prise en charge judiciaire rapide ;

Considérant que, malgré ces dispositifs efficaces, certaines inscriptions peuvent rester visibles quelques jours, soulignant l'importance d'une mobilisation collective renforcée ;

Considérant enfin qu'il faut déplorer que le 15e arrondissement soit, depuis plusieurs années, devenu une terre d'asile pour des groupes d'extrême droite et des individus porteurs de ces idéologies ;

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/102

Le Conseil d'arrondissement du 15e :

- **Condamne avec la plus grande fermeté** ces actes racistes, antirépublicains et néofascistes, incompatibles avec les principes d'une société démocratique et inclusive ;
- **Réaffirme son engagement** à lutter sans relâche contre ces dérives, à défendre les principes de la République et à garantir un cadre de vie respectueux et sûr pour toutes et tous ;

Le Conseil d'arrondissement émet le voeu que la Mairie du 15e arrondissement :

1. **Renforce sa coordination avec les forces de l'ordre**, pour faciliter l'identification et la poursuite des auteurs de ces actes, en lien avec les services compétents et la mobilisation citoyenne ;
2. **Mobilise systématiquement la Division Territoriale de la Propreté**, pour garantir l'effacement rapide et prioritaire des inscriptions haineuses signalées ;
3. **Renforce la communication auprès des habitant-e-s** sur les dispositifs de signalement existants (*DansMaRue*, 3975, signalement direct), et les encourage à signaler sans délai tout tag, affiche ou plaque à caractère haineux ou identitaire ;
4. **Affiche publiquement l'engagement du 15e arrondissement** contre toutes les formes de haine, en rappelant que notre territoire est résolument ouvert, solidaire et fidèle aux valeurs républicaines.

Après avoir entendu les interventions de Messieurs Philippe GOUJON et Anthony SAMAMA.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION - VŒU N° XV/2025/103

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Vœu présenté par les élu·e·s du groupe « Paris en Commun – Élu·e·s de gauche du 15e » relatif à la fermeture de classes dans des quartiers et aux remplacements de personnels enseignants manquants.

Après avoir entendu la présentation d'un vœu à la Maire de Paris présenté par Madame Isabelle ROY, déposé par les élu·e·s du groupe « Paris en Commun – Élu·e·s de gauche du 15e » relatif à la situation des écoles publiques du 15e arrondissement, à la fermeture de classes dans des quartiers et aux remplacements de personnels enseignants manquants.

Considérant la mission émancipatrice de l'école publique qui vise à permettre à tous les enfants de devenir des citoyennes et des citoyens libres et instruits quel que soit leur milieu familial ou social et quel que soit l'endroit où ils vivent;

Considérant son rôle majeur dans la construction d'une culture commune et dans la défense des valeurs de la République;

Considérant dès lors l'importance de maintenir un système éducatif public permettant à tous les élèves l'accès à la réussite éducative;

Considérant que les écoles publiques parisiennes ont déjà subi la fermeture de 280 classes dans le premier degré sur les deux dernières rentrées;

Considérant que seuls 6 postes supplémentaires ont été créés pour consolider la brigade de remplacement, conduisant de trop nombreux élèves à rester sans enseignant;

Considérant que, selon les éléments présentés lors du Comité social d'administration du Ministère de l'Education nationale, le gouvernement prévoit la suppression de 470 postes dans le premier degré sur l'ensemble du territoire national, dont 110 dans la seule Académie de Paris;

Considérant que, dans le second degré, ce serait également 92 postes d'enseignants qui seraient supprimés;

Considérant qu'ainsi, c'est un quart de ces suppressions de postes qui pèsera sur les 626 écoles publiques parisiennes alors que Paris ne pèse que pour 3 % de la baisse démographique nationale;

Considérant que ces suppressions de postes entraîneraient encore la fermeture nette de 156 classes à la rentrée 2025;

Considérant que le Rectorat a confirmé ces fermetures lors du Conseil départemental de l'Éducation nationale qui s'est tenu le 20 mars dernier, au mépris de tous les arguments développés par les enseignantes, les parents d'élèves et les élu·e·s parisien·ne·s Considérant que ces fermetures de classes auront des conséquences désastreuses sur l'accueil des enfants et sur les conditions d'apprentissage; Considérant que ces fermetures de classes envoient un signal négatif en direction

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/103

des enseignant-es, déjà confrontés à des conditions de travail difficiles, et contribueront à alimenter la crise du recrutement que nous connaissons depuis plusieurs années;

Considérant que cette crise du recrutement est due en grande partie au sentiment de déclassement vécu par les enseignantes et à la dégradation continue de leurs conditions de travail ;

Considérant dès lors que la baisse du nombre d'élèves parisiens, qui est incontestable, doit être vue comme une opportunité pour poursuivre le mouvement engagé depuis près de dix ans de réduction du nombre moyen d'élèves par classes;

Considérant que les règles de dotation de postes d'enseignant à l'enseignement privé sont plus favorables à ce dernier, au détriment de l'école publique, alors même que l'Académie de Paris est la plus ségrégée de France ;

Considérant que la mixité sociale est profitable à tous, que de récentes études mettent en avant ses effets bénéfiques pour tous les élèves, et visibles tant du point de vue des connaissances que des compétences non cognitives: estime de soi, confiance en sa capacité à réussir;

Considérant que dans une société qui doute et se fragmente, où l'adhésion aux valeurs démocratiques n'est plus une évidence, l'école publique reste un rempart contre l'obscurantisme;

Considérant que la promesse formulée d'un enseignant devant chaque classe est loin d'être tenue ;

Considérant que continuité du service public d'éducation est gravement compromise à Paris, faute de personnel suffisant dans la brigade de remplacement ;

Considérant la décision du tribunal administratif de Paris du 17 septembre 2024, qui a condamné l'Etat pour ne pas avoir remplacé des professeurs absents d'un collège, alors que cette situation a engendré une perte de continuité pédagogique pour une élève de quatrième ;

Considérant la condamnation de l'Etat par le tribunal administratif de Paris à indemniser un élève du collège Antoine-Coysevox du 18^e arrondissement après les 193 heures de cours qu'il avait manquées du fait des absences répétées de ses professeurs lors de l'année scolaire 2021-2022 ;

Considérant que certaines classes peuvent rester des mois sans enseignant-es et le nombre de classes non-rempacées peut monter à plus de 200 par jour selon le syndicat FSU-SNIPP Paris ;

Considérant que cette vacance de poste a pour conséquence la perte d'heures d'enseignement pour des milliers d'élèves ; Considérant que les retards accumulés par les élèves concernés creusent un peu plus les inégalités ;

Considérant que souvent les formations statutaires prévues pour les enseignants ne peuvent se tenir car faute de remplaçants, ils ne peuvent quitter leur classe le temps de leur formation ;

Considérant que les équipes enseignantes, qui font tout pour assurer la continuité des enseignements, sont épuisées par des effectifs par classe qui explosent ;

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/103

Considérant la situation du 15e qui voit énormément de classes sans remplaçant.e pérenne (et dans le meilleur des cas avec des remplaçant.e.s pour quelques jours seulement).

Considérant l'inquiétude grandissante des parents d'élèves et l'absence bien souvent d'une communication claire du rectorat ce qui déstabilise les directeur.rice.s, les équipes enseignantes, les parents, et bien sûr les enfants qui en souffrent,

Sur proposition des élu.e.s du Groupe Paris en Commun-Groupe des élu.e.s de gauche du 15e, le Conseil d'arrondissement par ce voeu, demande au rectorat de recevoir au plus vite une délégation d'élu.e.s du 15e constituée de représentant.e.s de tous les groupes politiques du conseil d'arrondissement afin :

- de faire un point précis sur la situation des écoles publiques de notre arrondissement
- de réexaminer certaines fermetures de classes, notamment dans les écoles situées dans des quartiers qui concentrent des fragilités économiques et sociales
- de s'engager à remplacer de façon pérenne les personnels enseignants manquants.

Après avoir entendu les interventions de Mesdames et Monsieur Philippe GOUJON, Isabelle ROY et Chantal ROLGEN.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A LA MAJORITÉ

MAJORITÉ DU 15e (41)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségalène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, , Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE **S'ABSTENANT**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Guillaume BOISSONNAT-WU, Evelyne BOSCHERON, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT POUR**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (1)

Aminata NIAKATÉ **VOTANT POUR**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

Catherine IBLED **VOTANT POUR**

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/104

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Vœu déposé par Aminata Niakaté, Thibaut Bragé et Arthur Wolff ; élus du groupe écologiste de Paris 15e, relatif à la protection de l'enfance dans le 15e

Après avoir entendu la présentation d'un vœu à la Maire de Paris présenté par Madame Aminata NIAKATÉ, déposé par Aminata Niakaté, Thibaut Bragé et Arthur Wolff ; élus du groupe écologiste de Paris 15e, relatif à la protection de l'enfance dans le 15e.

Considérant que 160 000 enfants subissent des violences sexuelles chaque année en France et qu'un enfant est victime d'inceste, de viol ou d'agression sexuelle toutes les 3 minutes, selon le rapport de la CIIVISE ;

Considérant les travaux de l'enquête parlementaire sur "les modalités du contrôle par l'État et de la prévention des violences dans les établissements scolaires publics et privés" ;

Considérant les progrès colossaux qui restent à faire à l'école (publique et privée) et dans la société toute entière en matière d'inclusion et de lutte contre les stéréotypes ;

Considérant que l'Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (EVARS) s'inscrit dans une politique de santé publique et de lutte contre les discriminations et les violences sexuelles ;

Considérant que l'EVARS vise à promouvoir l'estime de soi, le respect d'autrui, l'égalité entre les individus quels que soient leur sexe, identité de genre, orientation sexuelle, couleur de peau, handicap et vise également la protection des jeunes filles contre les mutilations génitales féminines.

Considérant que depuis son adoption, la loi de 2001 qui impose au moins trois cours d'EVARS pour les élèves du primaire et du secondaire, est restée quasiment lettre morte, le tribunal administratif de Paris ayant d'ailleurs été saisi par plusieurs associations en raison de ce manquement ;

Considérant que de nombreuses écoles (notamment Olivier de Serres, Violet, François Coppée, Corbon et Émile Zola, selon un certain nombre de signalement de parents d'élèves), ont fait l'objet de tractage de documents de propagande anti-EVARS décrédibilisant l'école publique émanant notamment des organisations suivantes : « parents en colère » (<https://www.parentsencolere.fr/>), « ONEST » (<https://onest-alternative.org>) ou « parents vigilants » (<https://www.parents-vigilants.fr/> - qui se fait passer pour une association de parents d'élèves et diffuse un questionnaire renvoyant vers le parti d'extrême-droite Reconquête) ;

Considérant que la Mairie de Paris et la Mairie du 15^e doivent réagir contre cette désinformation dangereuse pour la protection de l'enfance à Paris ;

Sur proposition des élus du Groupe Écologiste de Paris 15e, le Conseil d'arrondissement du 15e émet le vœu que la Ville de Paris et la Mairie du 15e :

- réaffirment leur engagement en faveur d'une société plus inclusive, apaisée, où on protège les enfants ;

CONSEIL DU LUNDI 26 MAI 2025
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2025/104

- portent à Paris et à Paris 15^e une éducation complète à la vie affective, relationnelle et sexuelle dans toutes les sphères de la vie quotidienne des parisien.nes : famille, école ou clubs sportifs pour permettre aux jeunes d'apprendre l'égalité, de connaître leurs droits, de respecter ceux d'autrui et de vivre des relations épanouies et respectueuses, sans violence ni contrainte ;
- Engagent une campagne d'information dans les médias de communication de la ville et de l'arrondissement pour déconstruire les fantasmes autour de l'EVARS véhiculés par les campagnes telles que celle de « parents vigilants », des « parents en colère » ou « ONEST » ;
- Informent les établissements scolaires parisiens et du 15^e et les associations de parents d'élèves de l'existence de ces campagnes de désinformations.

Après avoir entendu les interventions de Madame Chantal ROLGEN et Monsieur Florian SITBON.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A LA MAJORITÉ

MAJORITÉ DU 15e (41)

Philippe GOUJON, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, Éléonore CREUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, , Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Anne-Claire TYSSANDIER, Hector VESPROUMIS, Hadrien VEYSSIERE **S'ABSTENANT**

GROUPE PARIS EN COMMUN- ELU.E.S DE GAUCHE DU 15e (6)

Fatiha AGGOUNE, Guillaume BOISSONNAT-WU, Evelyne BOSCHERON, Isabelle ROY, Florian SITBON, Anouch TORANIAN **VOTANT POUR**

GROUPE ECOLOGISTE DE PARIS 15e (1)

Aminata NIAKATÉ **VOTANT POUR**

GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES (3)

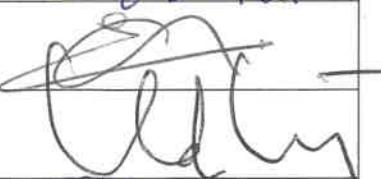
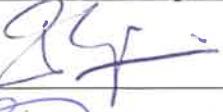
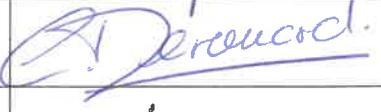
Catherine IBLED **VOTANT S'ABSTENANT**

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

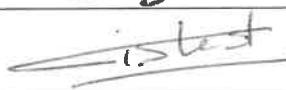
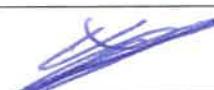
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 15^{ème}
LUNDI 26 MAI 2025

DÉLIBÉRATION

Philippe	GOUJON	
Fatiha	AGGOUNE	
David	AMIEL	
Fanta	BERETÉ	
Guillaume	BOISSONNAT-WU	
Anne-Sophie	BORDRY	
Evelyne	BOSCHERON	
Thibaut	BRAGÉ	
Grégory	CANAL	
Sylvie	CEYRAC	
Louise-Agathe	CHARPENTIER	
François	CONNALT	
Daniel-Georges	COURTOIS	
Eléonore	CREUZE	
Claire	DE CLERMONT-TONNERRE	
Inès	DE RAGUENEL	
Clotilde	DEROUARD	
Charlotte	DESROUSSEAUX	

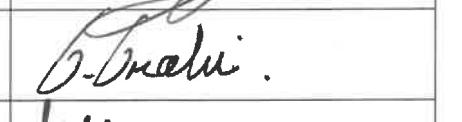
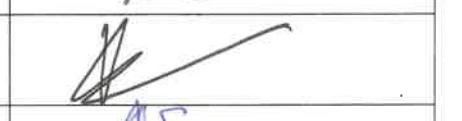
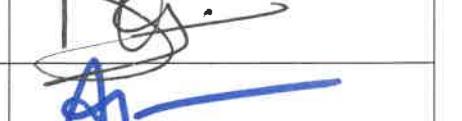
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 15^{ème}
LUNDI 26 MAI 2025

DÉLIBÉRATION

Marie-Caroline	DOUCERÉ	
Agnès	EVREN	
Louisa	FERHAT	
Ségolène	FOUCHÉ	
Maud	GATEL	
Alexia	GERMONT	
Valérie	GIOVANNUCCI	
Catherine	IBLED	
Frédéric	JACQUOT	
Nicolas	JEANNETÉ	
Henri	JOZEFOWICZ	
Pierre-André	KOCH	
Anessa	LAHOUASSA	
Louis	LATINNE	
Franck	LEFEVRE	
Karine	LEGRAND	
Isabelle	LESENS	
Jérôme	LORIAU	

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 15^{ème}
LUNDI 26 MAI 2025

DÉLIBÉRATION

Mathieu	LUINAUD	
Pierre	MENUET	
Aminata	NIAKATÉ	
Ozlem	ORAKCI	
Jean-Philippe	PIERRE	
Jean-Yves	PINET	
Laurent	RACAPÉ	
Chantal	ROLGEN	
Valentin	ROUFFIAC	
Isabelle	ROY	
Anthony	SAMAMA	
Jacques-Henri	SEMELLE	
Florian	SITBON	
Anouch	TORANIAN	
Anne-Claire	TYSSANDIER	
Hector	VESPROMIS	
Hadrien	VEYSSIERE	
Arthur	WOLFF	